



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation :
19 novembre 2025

Date d’affichage :
19 novembre 2025

Objet

N° 25.11.25 – 064
Décision modificative n°1 –
Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle MAINPIN, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Delphine ALLEGRE donne procuration à Elisabeth DA SILVA – Hélène GUIRLE donne procuration à Pascal SCHWINDOWSKY - Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE – Florian DEYGAS donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

OPERATION D’ORDRE

Considérant la mise en place des nouvelles règles d’amortissement applicables avec la M57 prévoyant une mise en amortissement prorata temporis à compter de la fin du mois de la date de mandatement.
Cette décision implique d’ajuster les opérations d’amortissements tant en Fonctionnement qu’en Investissement sur le budget principal.

Chapitre - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Chap 042 – Art 6811 Dotation aux amortissements Incorporelles et corporelles	77 500 €	
Chap 023 – Virement à la section d’Investissement	-77 500 €	
Investissement		
Chap 040– Art. 28041582 Bâtiments et installations		50 000 €
Chap 040– Art. 2805 Concession et droits similaire		6 500 €
Chap 040 – Art 28158 Autres installations, matériel et outillage techniques		8 000 €
Chap 040– Art. 281828 Autres matériels de transports		3 300 €
Chap 040– Art. 281848 Autres matériels de bureau et mobiliers		2 000 €
Chap 040– Art. 281841 Matériel de bureau et mobilier		3 500 €
Chap 040– Art. 28188 Autres		4 200 €
Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement		- 77 500 €



FONCTIONNEMENT

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer au budget les recettes de location des PADEL ainsi que les dépenses prévues par la mise en œuvre de la convention de gestion des PADEL qui prévoit le reversement d'une partie des recettes au club de tennis qui en assure la gestion quotidienne.

Considérant qu'il est nécessaire de revoir le montant des charges de personnel suite au réajustement du RIFSEEP et de la mise en place du CIA.

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant des subventions à verser afin de permettre le reversement des sommes collectées au cours d'Octobre Rose et Movember à la Ligue contre le Cancer.

Considérant que la libération de l'emprunt pour la place des arènes le 31 octobre 2025 entraine le paiement de frais de dossier mais aussi la modification des ICNE pour cette année.

Considérant que la baisse du livret A sur lequel est indexé l'emprunt contracté pour la Maison de Santé entraine une variation entre les intérêts dus et le remboursement du capital (échéance constante).

Considérant que les données transmises par la DGFIPP concernant la perception des impôts permettent d'adapter le montant des recettes perçues.

BUDGET COMMUNE – FONCTIONNEMENT

Chapitre - Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Chap 011 – Art 611 Prestations de services	20 000 €	
Chap 012 – Art 64118 Personnel titulaire – Autres indemnités	50 000 €	
Chap 012 - Art 64138 Primes et autres indemnités	10 000 €	
Chap 012 – Art 6451 Cotisation à l'URSSAF	20 000 €	
Chap 012 – Art 6453 Cotisation Caisses de retraite	10 000 €	
Chap 65 – Art 65748 Subvention autres personnes de droits privés	5 000 €	
Chap 66 - Art 66111 Intérêts réglés à échéances	-2 000 €	
Chap 66 – Art 66112 ICNE	4 500 €	
Chap 66 – Art 6688 Autres frais	1 200 €	
Chap 70 Art 70631 Redevance à caractère sportif		56 000 €
Chap 73 – Art 73111 Impôt direct locaux		62 700 €

INVESTISSEMENT

Considérant qu'il convient d'augmenter les dépenses liées au reversement à MACS d'une partie de la taxe d'aménagement perçue sur la ZAE.

Considérant que la baisse du livret A sur lequel est indexé l'emprunt contracté pour la Maison de Santé entraine une variation entre les intérêts dus et le remboursement du capital (échéance constante).

Considérant qu’à la suite du départ en retraite du Docteur Chaya et de son remplacement par le Docteur Costenoble il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au dépôt et à la restitution de garantie pour la location de leur cabinet à la MSP.

Considérant qu’il convient d’ajuster le montant des dépenses sur l’opération 909 Installations Sportives pour intégrer les révisions de prix prévus au marché de rénovation du Stade Rémy Goalard et les dépenses d’installation du dispositif de contrôle d’accès Ecliq au Gymnase de la Fontaine suite à l’obsolescence du dispositif précédent.

Considérant que l’emprunt à court terme initialement prévu au BP ne sera pas réalisé, il convient d’intégrer le montant de la DETR obtenu pour la phase 1 de la place des arènes, la subvention de l’Agence de l’eau pour cette même opération ainsi que la subvention versée par le Conseil Départemental des Landes pour la bande de roulement de l’avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

BUDGET COMMUNE – INVESTISSEMENT

Chapitre - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement		
Chap 10 – Art 10226 Taxe d’aménagement	10 000 €	
Chap 16 - Art 1641 Emprunt en euros	2 000 €	
Chap 16 – Art 165 Dépôts et cautionnement	600 €	600 €
Opération 909 – Art 2313 Constructions	25 300 €	
Chap 13 – Art 1323 Département		54 800 €
Chap 13 - Art 1328 : Autres subventions		175 500 €
Chap 13 – Art. 13461 Dotation d’équipement des territoires ruraux		407 000 €
Chap 16 – Art 1641 Emprunts en euro		- 600 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- De voter la décision modificative n°1 au Budget Commune 2025 reprenant les éléments ci-dessus.

Le présent acte est susceptible d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 1.12.25
Mme Le Maire,

Soustons, le 27 novembre 2025,
Madame le Maire,
Frédérique CANARDENEL.